



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3494

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux**

objet : **Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2019 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Conventions de délégation de gestion avec les Communes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3494**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux
objet :	Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2019 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Conventions de délégation de gestion avec les Communes
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les projets nature permettent de préserver les réservoirs de biodiversité sur le territoire en créant des zones de protection de l'environnement et en améliorant les habitats des espèces à protéger. Ils proposent également des lieux de promenade pour les habitants et des animations pédagogiques pour les enfants et les adultes. L'objectif est que les habitants apprennent à connaître et apprécier ces sites et leur biodiversité. Ainsi, de génération en génération, au-delà de l'aspect réglementaire, ces sites seront protégés.

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil de Communauté n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1^{er} janvier 2015, de la politique départementale des ENS et de ses moyens financiers. Les objectifs et les territoires de projet définis par la politique des projets nature et celle des ENS sont similaires.

La Métropole est compétente en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, lui donnant un rôle dans la gestion du réseau des projets nature-ENS et induisant la dissolution, par décisions préfectorales, de 4 syndicats intercommunaux gestionnaires de sites en 2015 et 2016.

Bien que cette compétence soit désormais attribuée à la Métropole, la volonté communale et métropolitaine est de conserver une gestion de proximité. Les projets nature-ENS sont, par conséquent, portés désormais par les Communes volontaires avec l'appui de la Métropole. Les actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque Commune, membre du projet, et de la Métropole.

Pour l'année 2019, les actions définies et portées par les Communes au sein des projets nature-ENS concernent des actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, de préservation et de suivi de la flore, de la faune et des milieux naturels, d'outils de communication et de programme d'animations pédagogiques.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de financer les programmes d'actions 2019 mis en œuvre par les Communes pour 10 projets nature-ENS au moyen de conventions de délégation de gestion, répondant à l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Dans ce cadre, les Communes interviennent pour le compte de la Métropole. Les dépenses d'investissement des Communes ne seront donc pas éligibles au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour elles, mais le seront pour la Métropole. Par conséquent, la Métropole rembourse aux Communes la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement, TVA comprises, payées par les Communes, pour le compte de la Métropole.

L'année 2019 représente une année de quasi stabilité (- 40 €) par rapport à 2018 en matière de budget de fonctionnement pour l'ensemble des projets nature-ENS. Le budget d'investissement augmente (+ 24,6 %). Pour permettre la gestion de surfaces croissantes, la Métropole complète, depuis 2015, l'entretien d'espaces végétalisés des projets nature-ENS par des interventions des Brigades vertes (association d'insertion ERA).

Trois autres projets nature-ENS existent et sont portés par les syndicats mixtes du Grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM), des Monts d'Or (SMPMO) et des îles et îlons du Rhône (SMIRIL) auxquels la Métropole apporte ses participations statutaires.

I - Projet nature du plateau des Grandes Terres

Le projet nature du plateau des Grandes Terres est porté par les Communes de Feyzin, Corbas et Vénissieux et vise la gestion et la valorisation d'un vaste plateau agricole d'environ 400 ha, fréquenté par le public via un réseau de chemins.

Le programme 2019 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site, du mobilier et des chemins par les agriculteurs, la gestion de la propreté, un programme d'animations pédagogiques, l'achat de fluides, un suivi faune/flore et la coordination du projet. En investissement, le programme 2019 permettra d'aménager un chemin assurant la jonction entre Feyzin et Corbas ainsi qu'une mare naturelle sur le fort de Feyzin.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du plateau des Grandes Terres à hauteur de 100 300 € (80 300 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement) en 2018.

Le programme d'actions 2019 développés par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Grandes Terres	Montant (en € TTC)
investissement	37 000
fonctionnement	83 600
Total	120 600

II - Projet nature du vallon du ruisseau des Échets

Les Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône et Cailloux sur Fontaines poursuivent et portent le projet de préservation et de valorisation d'un vallon d'environ 300 ha.

Le programme 2019 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site et un programme d'animations pédagogiques. En investissement, les Communes souhaitent poursuivre les actions de valorisation de la zone humide des Prolières et réaliser le sentier d'interprétation "retour aux sources". Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du vallon du ruisseau des Échets à hauteur de 100 000 € (68 000 € en investissement et 32 000 € en fonctionnement) en 2018.

Le programme d'actions 2019 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon du ruisseau des Échets	Montant (en € TTC)
investissement	53 000
fonctionnement	26 000
Total	79 000

III - Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe

Les Communes de Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully et La Tour de Salvagny poursuivent le projet de gestion et de valorisation des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe.

Le programme 2019 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et une mission de surveillance du site. En investissement, le programme présente des actions d'aménagement de mares et de suivi des populations d'amphibiens, la réalisation d'une cartographie des habitats naturels et la mise en œuvre d'un plan de gestion forestier. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2018 le projet à hauteur de 80 600 € (49 600 € en investissement et 31 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2019 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	Montant (en € TTC)
investissement	35 000
fonctionnement	35 000
Total	70 000

IV - Projet nature du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet est porté par les Communes de Francheville et de Craponne. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron et la gestion, en faveur de la biodiversité, de 2 sites remarquables : la prairie humide de Pont Chabrol et les landes de Sorderattes.

Le programme 2019 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal sur les sites à enjeux et un programme d'animations pédagogiques. En investissement, le programme comprend la réalisation de kits de jeu pour le dispositif ludo-éducatif à destination du public familial. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2018 le projet à hauteur de 79 000 € (35 000 € en investissement et 44 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2019 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon de l'Yzeron	Montant (en € TTC)
investissement	29 000
fonctionnement	39 000
Total	68 000

V - Projet nature du plateau des Hautes Barolles

Le projet est porté par la Commune de Saint Genis Laval depuis 1998. Il gère et valorise les espaces naturels et agricoles du plateau agricole et naturel des Hautes Barolles.

L'année 2019 permettra de poursuivre, en fonctionnement, les actions d'éducation à l'environnement, d'entretien et de gestion de la propreté des sites et des sentiers. En investissement, la Commune souhaite poursuivre les actions nécessaires à la qualité des milieux et à l'amélioration de l'accueil du public sur le site : animation foncière, plantation de haies, gestion des lisières et des mares, développement et sécurisation du réseau de sentiers.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2018 la Commune de Saint Genis Laval à hauteur de 55 155 € (31 000 € en investissement et 24 155 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2019 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Hautes Barolles	Montant (en € TTC)
investissement	35 500
fonctionnement	29 815
Total	65 315

VI - Projet nature du plateau de Méginand

Depuis 2007, les Communes de Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Grézieu la Varenne, Sainte Consorce et la Communauté de communes des vallons du Lyonnais se sont associées pour mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation du site remarquable, d'un point de vue de la biodiversité et des paysages, du plateau de Méginand et des ruisseaux qui le traversent ou le bordent (Méginand, Charbonnières, Ribes et Ratier).

Le programme 2019 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal et un programme d'animations pédagogiques. Le programme d'investissement comprend, notamment, des travaux paysagers et signalétiques sur la parcelle pédagogique de Saint Genis les Ollières et des actions de restauration/création de mares et arbres têtards. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2018 le projet à hauteur de 80 500 € (37 500 € en investissement et 43 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2019 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau de Méginand	Montant (en € TTC)
investissement	43 500
fonctionnement	37 000
Total	80 500

VII - Projet nature de Sermenaz

Ce site boisé, situé aux portes de la ville nouvelle de Rillieux la Pape, est une propriété métropolitaine mise à la disposition de la Commune. Depuis 2011, sont menées des actions de sécurisation, d'équipement du site et des actions d'éducation à l'environnement afin que la population locale se réapproprie cet espace naturel dans le respect de la sensibilité écologique du lieu.

L'année 2019 permettra de poursuivre, en fonctionnement, le programme d'animations de découverte du site et, en investissement, un travail signalétique sur le réseau de chemins et de création d'un arboretum. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2018 la Commune de Rillieux la Pape à hauteur de 52 000 € (35 000 € en investissement et 17 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2019 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature de Sermenaz	Montant (en € TTC)
investissement	20 000
fonctionnement	23 000
Total	43 000

VIII - Projet nature du vallon des Torrières

Situé sur les Communes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay, ce vallon boisé et agricole, traversé par un ruisseau, abrite plusieurs espèces patrimoniales (grand-duc, guêpier d'Europe, triton alpestre, lucane cerf-volant, etc.). Le plan de gestion permet d'organiser la fréquentation du site et de le mettre en valeur auprès de différents publics.

Le programme 2019 prévoit, en fonctionnement, le renouvellement du programme d'animations pédagogiques et la mission de coordination du projet. En investissement, le programme prévoit l'aménagement et l'équipement d'un sentier "la boucle des Torrières".

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2018 le projet à hauteur de 53 000 € (20 000 € en investissement et 33 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2019 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon des Torrières	Montant (en € TTC)
investissement	50 000
fonctionnement	36 000
Total	86 000

IX - Projet Biézin nature

Ce projet concerne un vaste espace agricole et naturel partagé entre les Communes de Décines Charpieu et de Chassieu. En 2018, le plan de gestion et de valorisation du site a été actualisé pour mieux prendre en compte les enjeux du territoire.

L'année 2019 permettra de réaliser, en fonctionnement, le programme d'animations pédagogiques et, en investissement, une étude sur les cheminements modes doux, de restaurer du patrimoine naturel et du petit patrimoine bâti, et de planter de nouvelles haies. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète le programme.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2018 le projet à hauteur de 17 000 € (en fonctionnement).

Le programme d'actions 2019 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet Biézin nature	Montant (en € TTC)
investissement	50 000
fonctionnement	25 000
Total	75 000

X - Projet nature Yzeron aval

Depuis 2014, les Communes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière mettent en œuvre un plan de gestion et de valorisation des balmes boisées situées sur la partie aval de la rivière Yzeron.

Le programme 2019 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques. En investissement, le programme présente des travaux d'aménagement et d'équipement de sentiers ainsi qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2018 le projet nature à hauteur de 63 000 € (25 000 € en investissement et 38 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2019 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature Yzeron aval	Montant (en € TTC)
investissement	47 000
fonctionnement	25 000
Total	72 000

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve, pour la mise en œuvre des programmes 2019 des projets nature-ENS :

a) - les conventions de délégation de gestion des projets nature-ENS de la façon suivante :

- Communes de Feyzin, Vénissieux et Corbas - Projet plateau des Grandes Terres,
- Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône et Cailloux sur Fontaines - Projet du vallon du ruisseau des Échets,
- Communes de Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully et La Tour de Salvagny - Projet des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe,
- Communes de Craponne et Francheville - Projet vallon de l'Yzeron,
- Commune de Saint Genis Laval - Projet plateau des Hautes Barolles,
- Communes de Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières et Charbonnières les Bains - Projet plateau de Méginand,
- Commune de Rillieux la Pape - Projet Sermenaz,
- Communes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay - Projet vallon des Torrières,
- Communes de Chassieu et Décines Charpieu - Projet Biézin nature,
- Communes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière - Projet Yzeron aval,

b) - le plan de financement des projets et le montant maximal des remboursements d'un montant global de 759 415 €, composé de 400 000 € de financement pour des actions d'investissement et de 359 415 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Pour mémoire 2018			2019		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Commune de Feyzin - Projet plateau Grandes Terres	20 000	80 300	100 300	37 000	83 600	120 600
Commune de Fontaines Saint Martin - Projet du vallon du ruisseau des Échets	68 000	32 000	100 000	53 000	26 000	79 000
Commune de Dardilly - Projet des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	49 600	31 000	80 600	35 000	35 000	70 000
Commune de Craponne -Projet vallon de l'Yzeron	35 000	44 000	79 000	29 000	39 000	68 000
Commune de Saint Genis Laval - Projet plateau Hautes Barolles	31 000	24 155	55 155	35 500	29 815	65 315
Commune de Tassin la Demi Lune - Projet plateau de Méginand	37 500	43 000	80 500	43 500	37 000	80 500
Commune de Rillieux la Pape - Projet Sermenaz	35 000	17 000	52 000	20 000	23 000	43 000
Commune de Neuville sur Saône - Projet vallon des Torrières	20 000	33 000	53 000	50 000	36 000	86 000
Commune de Chassieu - Projet Biézin nature	0	17 000	17 000	50 000	25 000	75 000
Commune de Sainte Foy lès Lyon - Projet Yzeron aval	25 000	38 000	63 000	47 000	25 000	72 000
Total	321 100	359 455	680 555	400 000	359 415	759 415

c) - les conventions de délégation de gestion à passer entre la Métropole et les Communes de Feyzin, Vénissieux, Corbas, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully, La Tour de Salvagny, Craponne, Francheville, Saint Genis Laval, Tassin la Demi-Lune, Saint Genis les Ollières, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Genay, Montanay, Chassieu, Décines Charpieu, Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion des espaces naturels individualisée sur l'opération n° 0P27O7173, le 18 mars 2019, pour un montant de 400 000 € en dépenses.

4° - Le montant en investissement à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 23, pour un montant de 400 000 €.

5° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 011 - opération n° 0P27O7173, pour un montant total de 359 415 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.

.